

Nordea 1, SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 31442

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, nous informons les actionnaires de Nordea 1, SICAV (la « Société ») que la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le **15 mars 2017, à 11 heures** (CET), au siège social de la Société (l'« **Assemblée** »), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Remise des rapports du Conseil d'administration de la Société (le « Conseil d'administration », chaque membre étant nommé individuellement « Administrateur ») et du Réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016 (« le Réviseur d'entreprises ») ;
2. Approbation du bilan et du compte de résultat pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2016 ;
3. Affectation du résultat net ;
4. Décharge des Administrateurs et du Réviseur d'entreprises relative à l'exercice de leur mandat pour l'exercice financier clôturé au 31 décembre 2016 ;
5. Nomination des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé de la Société ;
6. Approbation des émoluments des Administrateurs ;
7. Divers.

Les résolutions inscrites à l'ordre du jour peuvent être adoptées sans quorum, à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés lors de l'Assemblée. Chaque action est assortie d'un vote. Les fractions d'actions ne sont assorties d'aucun droit de vote. Les exigences de majorité applicables à l'Assemblée seront fixées en fonction du nombre d'actions émises et en circulation à minuit, 5 (cinq) jours avant la date de l'Assemblée.

Pour voter à l'Assemblée, les actionnaires peuvent assister personnellement à l'Assemblée, sur justification de leur identité et sous réserve d'avoir informé la Société par écrit, pour des raisons d'organisation, de leur intention d'assister à l'Assemblée au plus tard **le 10 mars 2017, à 17 heures CET** (par courrier postal à l'adresse Nordea Bank S.A., Administrative Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ou par fax à l'attention du service Administrative Agency au numéro +352 433 940). L'Assemblée générale se tiendra en langue anglaise.

Les actionnaires qui sont dans l'incapacité d'assister personnellement à l'Assemblée peuvent avoir recours à une procuration. Les formulaires de procuration peuvent être obtenus auprès du siège social de la Société. Les actionnaires n'assistant pas en personne à l'Assemblée générale sont invités à envoyer le formulaire de procuration dûment complété et signé afin qu'il soit reçu au plus tard le 10 mars 2017, à 17 heures CET (par courrier postal à l'adresse Nordea Bank S.A., Administrative Agency, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg ou par fax à l'attention du service Administrative Agency au numéro +352 433 940).

Sur ordre du Conseil d'administration

Luxembourg, le 15 février 2017